

**Regroupement pédagogique
sur l'école de Ste-Suzanne dès
septembre 2022**

**FICHE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE/ACCUEIL PERISCOLAIRE
2022/2023**

Date limite d'inscription : VENDREDI 15 JUILLET 2022

Nom/ Prénom des Parents	Père	Mère
Adresse postale		
Adresse mail recommandée pour diffusion information		
☎ domicile ☎ Portable à noter obligatoirement		
Personne à contacter en cas d'urgences (parents proches, employeurs...) à noter obligatoirement (nom – prénom – lien de parenté – n° téléphone portable)		

Nom et Prénom de l'enfant	Date de Naissance	Classe fréquentée

RESTAURANT SCOLAIRE

- cochez les jours de présences : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Selon un planning donné un mois sur l'autre

Dès la rentrée scolaire, un menu végétarien sera proposé une fois par mois et à compter du 1^{er} janvier 2023, tous les 15 jours.

Dans l'éventualité où vous ne souhaitez pas que votre enfant puisse bénéficier de ce type de menu, celui-ci sera remplacé par un menu dit « classique ».

Pour assurer la gestion des repas et du service, je vous remercie de cocher la case correspondante.

MENU VEGETARIEN OUI NON

Allergies (joindre un certificat médical) :

Les menus du restaurant scolaire sont mis en ligne après chaque période de vacances scolaires sur l'application gratuite **IntraMuros** (téléchargement gratuit sur Google Play et App Store) ou sur le site Internet : **www.ste-suzanne.fr**

Tarifs (*): Enfants domiciliés à Sainte-Suzanne-et-Chammes: 3.20 €
 Enfants domiciliés hors Sainte-Suzanne-et-Chammes : 4.20 €

(* Les tarifs sont donnés à titre indicatif, ceux-ci seront révisés annuellement et peuvent évoluer au vu de l'inflation actuelle.

En cas d'absence :

*Restaurant Scolaire : prévenir la Mairie au 02.43.01.40.10 aux heures d'ouverture ou sur le répondeur ou par mail : contact@ste-suzanne.com

Toute inscription ou absence doit être faite le vendredi avant MIDI pour la semaine suivante

Cas de force majeure ou maladie justifiée : absence non facturée, prévenir la veille ou le matin au plus tard à 9h00.

Toute absence injustifiée sera facturée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- cochez les jours de présences : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
 OCCASIONNEL

- cochez le SITE CONCERNE : STE-SUZANNE CHAMMES

Assurance : les enfants bénéficiant du service de garderie doivent être couverts par une assurance responsabilité Civile et Recours, les protégeant des dommages qu'ils peuvent occasionner et subir.

(OBLIGATION DE FOURNIR UNE ATTESTATION OU UNE PHOTOCOPIE DE L'ASSURANCE)

Je certifie que mon (mes) enfant (s) est (sont) à jour dans les vaccins

Personnes habilitées, hors parents, à venir chercher l' (les) enfant (s)

NOM/Prénom	Téléphone fixe et portable

Médecin de famille :

En cas de soins d'urgence, nous autorisez-vous à appeler le médecin le plus proche ?
Si nécessaire, vers quel établissement hospitalier faire transporter l'enfant ?

.....

TARIFICATION MODULEE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL* (toute 1/2 heure commencée sera due)

- Quotient familial inférieur ou égal à 765 : 0.55 €/demi-heure

- Quotient familial supérieur ou égal à 766 : 0.65 €/demi-heure

(* Les tarifs sont donnés à titre indicatif, ceux-ci seront révisés annuellement et peuvent évoluer au vu de l'inflation actuelle.

Accueil non facturé pendant la période de « battement » liée au transport

A compléter obligatoirement :

si cette donnée n'est pas renseignée, la tarification la plus élevée sera appliquée.

CAF MSA **numéro allocataire**

A....., le

Signature des parents

Les données personnelles sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier facturation restaurant scolaire/accueil périscolaire; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la mairie de Sainte-Suzanne-et-Chammes sur simple demande.

Conservation des données : les données sont conservées pendant un an jusqu'à la fin de l'année scolaire.